



Charte des T.A.P

Flaviac vous propose la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui auront lieu les mardis et vendredis, dans le cadre de la réforme scolaire, à la rentrée 2016 / 2017(*).

Les TAP permettent de rythmer la journée pour l'enfant, en finissant sur la découverte d'une activité épanouissante. Mairie, parents, intervenants et enfants s'engagent à mener à bien ces temps pédagogiques.

Sous la responsabilité d'un coordinateur, qui sera votre interlocuteur privilégié, une équipe d'animation qualifiée proposera des activités gratuites à votre enfant.

Inscription de l'enfant :

Tous les enfants inscrits à l'école maternelle (**3 ans et plus**) et l'école primaire de FLAVIAC peuvent accéder aux TAP gratuitement.

Il ne sera pas possible de faire le choix des activités des TAP et il appartiendra au coordinateur de constituer les groupes d'enfants afin que chaque enfant puisse profiter de toutes les activités au cours de l'année scolaire.

L'inscription aux TAP passe par une fiche à compléter **et signer** par la famille et à remettre à la mairie de FLAVIAC (secrétariat ou boîte aux lettres).

Une feuille est à compléter pour chaque période de l'année scolaire en cours (les vacances scolaires séparant chaque période).

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, si vous ne déposez pas cette feuille complétée et signée en Mairie avant la date butoir, votre enfant ne pourra pas être inscrit aux TAP de toute la période concernée.

L'enfant sera alors inscrit pour une période définie entre les vacances scolaires, les inscriptions seront donc proposées pour un renouvellement ou une nouvelle adhésion avant chaque départ en vacances :

1^{ère} période : du 1^{er} septembre au 19 octobre 2016 ;

2^{ème} période : du 3 novembre au 16 décembre 2016 ;

3^{ème} période : du 3 janvier au 17 février 2017 ;

4^{ème} période : du 6 mars au 14 avril 2017 ;

5^{ème} période : du 2 mai au 7 juillet 2017.

Pour une bonne organisation, il convient de s'engager sur toute la période choisie.

Pour le bon fonctionnement des activités et pour le bien de vos enfants, les absences aux TAP doivent rester occasionnelles et doivent être signalées au secrétariat de Mairie et notifiées par écrit (feuille d'absence à compléter en Mairie au plus tard à 10h du jour de l'activité).

Tout enfant non inscrit ne pourra intégrer les TAP, il sera donc sous votre responsabilité dès 15h00.

De plus, il ne sera pas possible de récupérer votre enfant avant l'ouverture du portail à 16h30, en fin de TAP.

Fonctionnement :

Les Temps d'Activités Périscolaires auront lieu les mardis et vendredis, de 15h00 à 16h30 (avec un quart d'heure prévu pour une récréation pendant ce temps d'activité), dans les locaux scolaires ou les équipements municipaux à proximité (Parc Changeat, terrain municipal, salle du F.J.E.P : ancienne salle Jean Moulin).

Chacun respectera les horaires pour le bien-être de l'enfant **et pour l'organisation des intervenants.**

A l'issue de la prise en charge des TAP à 16h30 l'enfant sera confié au parent / responsable (au portail de l'école pour les primaires, dans leur classe pour les maternelles) ou confié à la garderie municipale payante sur inscription au préalable.

Seuls les enfants d'âge élémentaire, ayant une autorisation de leur parent, pourront quitter l'établissement, non accompagnés.

Les TAP ont pour but :

- d'échanger et de prendre du plaisir. L'enfant doit pouvoir «se déconnecter» des heures de classe.
- d'offrir un cadre confortable et ludique.
- de proposer des activités, des jeux, des histoires.
- d'entretenir une relation bienveillante et cordiale avec les enfants.

Autant d'actions qui contribuent au plaisir d'être ensemble.

Mais tout n'est pas permis : il y a des règles, des usages et des bonnes pratiques. Le Règlement intérieur des T.A.P est le même que celui de l'école.

Les enfants doivent par conséquent :

- Respecter les règles de bases de la vie collective.
- Respecter toutes les personnes (adultes & enfants) qui œuvrent pendant les TAP.
- Respecter le matériel et les bâtiments ainsi que les espaces verts.
- Ne pas avoir de comportement violent.

() Les TAP sont proposés aux enfants de 3 ans et plus.*



Contact mairie : 04.75.65.71.57

E-mail : mairie@flaviac.fr

www.flaviac.fr